

# PROGRAMME POUR LA REQUALIFICATION ET L'ACCOMPAGNEMENT EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (PRATIC)

TOUT LE QUÉBEC  
S'INVESTIT

## Vous souhaitez retourner sur le marché du travail après une perte d'emploi?

Grâce au Programme pour la requalification et l'accompagnement en technologies de l'information et des communications (PRATIC), vous pourriez suivre une formation tout en recevant une aide financière ou une bonification de votre aide financière actuelle. Le PRATIC est un programme temporaire, dont la période d'admissibilité s'amorce à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et se termine le 31 mars 2022.

## Aide financière

Le PRATIC permet de recevoir une allocation d'aide à l'emploi de **650 \$** par semaine. L'allocation d'aide à l'emploi sera versée pendant toute la durée de la formation. Une somme forfaitaire d'intégration en emploi de **1 950 \$** pourra être versée aux personnes participantes ayant complété avec succès leur formation.

## ADMISSIBILITÉ

### Pour bénéficier du PRATIC, trois conditions s'appliquent :

1. Vous devez être sans emploi;
2. Vous devez avoir cumulé 12 mois d'absence des études à temps plein;
3. Vous devez avoir convenu avec un agent d'aide à l'emploi de Services Québec de votre participation à une formation figurant sur la liste des formations admissibles en vue d'exercer une profession en demande au sein du domaine des technologies de l'information et des communications. La formation doit débuter au plus tard le 31 mars 2022.

Les personnes qui participent actuellement au Programme d'aide à la relance par l'augmentation de la formation (PARAF) pourraient être admissibles au rehaussement de leur allocation d'aide à l'emploi si la formation figure sur la liste des formations admissibles dans le cadre du PRATIC.



### Activités non admissibles

- Seules les formations figurant sur la liste des formations admissibles du PRATIC seront considérées. Consultez un agent d'aide à l'emploi pour en savoir davantage.



### Faire une demande

Pour bénéficier du PRATIC, vous devez communiquer avec un agent d'aide à l'emploi dans l'un des bureaux de Services Québec ou dans un centre local d'emploi (CLE). L'agent évaluera votre situation et vos besoins pour confirmer votre admissibilité. Il effectuera avec vous les démarches pour accéder à ce programme ou vous dirigera vers un service adapté à vos besoins.

**Pour obtenir un rendez-vous avec un agent afin d'évaluer votre admissibilité au PRATIC, vous devez compléter une demande de service en ligne à [quebec.ca/emploi/programme-requalification-accompagnement-technologies-information-communications/](https://quebec.ca/emploi/programme-requalification-accompagnement-technologies-information-communications/).**

Si vous êtes déjà client de Services Québec, vous pouvez contacter directement votre agent d'aide à l'emploi.

## VOUS AIMERIEZ PROFITER DE CETTE AIDE AFIN DE VOUS QUALIFIER POUR UN EMPLOI?

Communiquez avec le bureau de Services Québec ou le centre local d'emploi le plus près. Une personne-ressource évaluera votre situation et vos besoins. Elle déterminera avec vous si le PRATIC est la solution pour vous.